

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne-Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Sandrine LARCHER, Emmanuelle PALMA GERARD, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Jean Michel TALON, Jérôme TOURNU.

**Avaient donné pouvoir :** Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Virginie REY à Thomas BIETRY, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER, Emmanuelle PALMA GERARD à Daniel BOUR, Frédéric ROUSSE à Françoise THOMAS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 3 décembre 2021	Le 3 décembre 2021	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désigné.

**2021-08-04 Centre Aquatique-Fermeture de 3 postes en CDD ouverts lors du transfert du personnel**

*Rapporteur : Robert NATALE*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié portant conditions générales de recrutement dans la fonction publique territoriale ;*

*Vu le décret n° 2007-1829 du 24 décembre 2007 modifiant le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,*

*Vu la délibération n° 2019-06-19 relative à la Prise de compétence du Centre Aquatique Intercommunal,*

*Vu l'avis du Comité Technique de la CCST en date du 09 décembre 2021,*

Suite à la prise de compétence du Centre aquatique intercommunal et afin de procéder au transfert du personnel de la Ville de DELLE, exerçant leur mission au sein du centre aquatique, 3 postes créés en CDD ne sont pas pourvus, à savoir :

- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions d'agent d'entretien, à raison de 28/35<sup>e</sup>
- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions de maître-nageur sauveteur à raison de 3,25/35<sup>e</sup>
- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions de maître-nageur sauveteur à raison de 4,75/35<sup>e</sup>

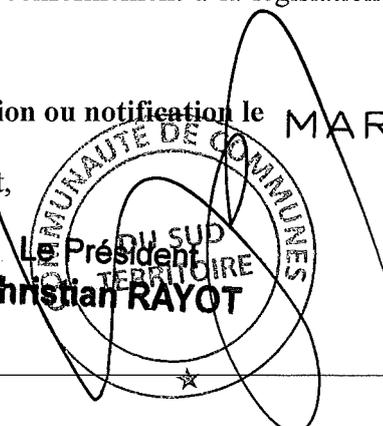
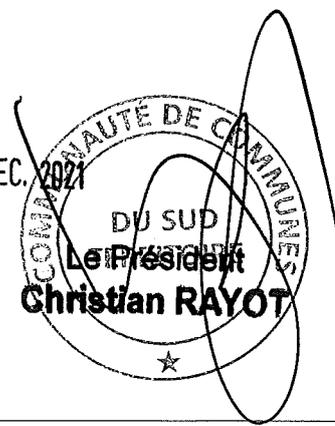
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:**

**De valider la fermeture de ces 3 postes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions d'agent d'entretien, à raison de 28/35<sup>e</sup>
- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions de maître-nageur sauveteur à raison de 3,25/35<sup>e</sup>
- 1 poste en CDD à temps non complet avec les fonctions de maître-nageur sauveteur à raison de 4,75/35<sup>e</sup>

**D'autoriser le Président :**

- à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le <b>MARDI 14 DEC. 2021</b></p> <p>Le Président,    <b>Le Président</b>  <b>Christian RAYOT</b></p>	<p><b>Le Président,</b></p> <p>    <b>Le Président</b>  <b>Christian RAYOT</b></p>
---	--